

ATC inter



CONTRAT
DE
TÉLÉSURVEILLANCE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400992-20260122-AU_2026_005-AU

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/01/2026

PROFESSIONNELS

CL1806 - MAIRIE DE ROBION

COORDONNÉES

COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ

SASU ATC INTERVENTION

280 Quai des Entreprises
84660 Maubec

Tél : 04 90 715 717

@ : contact@atc-surveillance.fr

Représentée par M. RICHERT Lilian PDG

COORDONNÉES DU CLIENT

SCI SARL SAS AUTRE—A PRÉCISER

Raison sociale : MAIRIE DE ROBION

N° TVA intracom: FR95218400992

Siret: 218 400 992 00010

Nom dirigeant:

Adresse du site télésurveillé : Cf. liste des sites télésurveillés en annexe

Code postal : 84440

Ville : ROBION

M. RAMBAUD Yves

Service comptabilité

Tél : 04 90 76 45 26

Tél : 04 90 76 45 28

@: dgs@mairie-robion.fr

@: comptabilite@mairie-robion.fr
Dépôt des factures : CHORUS

Adresse de facturation (si différente du site télésurveillé): Place Clément Gros

BP 2

84440 ROBION

Mot de passe :

FORMALITÉS CONTRACTUELLES

Ce contrat lie la SASU ATC INTERVENTION, société privée de télésurveillance, à l'abonné précédemment nommé.

L'abonné s'engage pendant la durée de ce contrat à payer toutes les factures justifiées émanant de la SASU ATC INTERVENTION, à posséder un système de protection en bon état de fonctionnement et permettant l'envoi de messages (alarmes, défauts techniques...) via les réseaux de communication préconisés par la SASU ATC INTERVENTION.

La SASU ATC INTERVENTION s'engage à fournir un service de télésurveillance. Elle s'engage également à appliquer les instructions sur le site définies avec l'abonné. Nous gérons les alarmes intrusions, les défauts techniques, les coupures de courant électrique, les appels d'urgences, les absences de test cyclique et les alarmes incendie. Nous mettons à disposition de nos abonnés un service d'intervention 24h/24.

Le présent contrat est conclu le jusqu'au 31 décembre de la même année. Il sera reconduit ensuite par année civile sauf dénonciation d'une des deux parties un mois avant la fin de l'année. Chaque partie se réserve le droit de résilier ce contrat par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant la date de prise d'effet de cette résiliation.

La facturation des prestations d'abonnement se fera en année civile et, éventuellement au semestre. Pour la ou les premières factures, l'abonnement sera calculé au prorata de la date de signature du contrat jusqu'au 31 Décembre de la même année.

Le paiement de toutes les factures se fera au comptant par prélèvement bancaire ou virement bancaire. Les rejets de prélèvements occasionneront des frais et seront à la charge du client avec une majoration de 20%. Le non-paiement des factures pourra entraîner la suspension de nos services après l'envoi, par lettre recommandée avec accusé de réception, d'une mise en demeure de paiement de ces factures. La suspension des services s'effectuera 15 jours après l'envoi de la mise en demeure restée sans effet et ce sans que la responsabilité de la SASU ATC INTERVENTION ne soit mise en cause.

En cas de litige concernant le règlement des factures, les responsabilités, les sinistres ou autres, il est fait attribution de juridiction exclusive auprès du tribunal de Commerce d'Avignon.

Le prix de l'abonnement sera réajusté le 1^{er} janvier de chaque année et sans notification particulière en fonction de l'indice de l'INSEE « Services de sécurité privée » identifié sous le numéro CPF80.10.

La responsabilité de la SASU ATC INTERVENTION ne pourra être mise en cause :

- Lorsque le système de protection n'est plus en état de bon fonctionnement, suite à un problème technique, une surtension électrique, sabotage...
- Lorsque l'abonné n'a pas payé les abonnements, redevances et autres services à son fournisseur de communication neutralisant de ce fait la réception aux centrales de télésurveillance.
- En cas de force majeure, événement naturel (inondation, dégât de foudre, incendie...).
- En cas de coupure des liaisons de communication et/ou électrique.

En cas de sinistre où la SASU ATC INTERVENTION serait tenue comme responsable, le recours des tiers pour les dommages occasionnés ne pourra pas être supérieur au plafond des garanties souscrites par la SASU ATC INTERVENTION.

L'abonné est responsable des utilisateurs du système de protection. Ces utilisateurs (gardien, artisan, dame de service...) doivent être informés des démarches à entreprendre envers nous.

La SASU ATC INTERVENTION ne se substitue en aucun cas au travail des forces de l'ordre public (gendarmerie, police nationale...). Nous leur transmettrons toutes les informations en notre possession si nécessaire. En tout état de cause, il est expressément convenu que la SASU ATC INTERVENTION n'est pas assujettie à une obligation de résultat, seulement à une obligation de moyens.

Ce contrat de télésurveillance ne peut être assimilé à un contrat d'assurance pour risque quelconque.

Toutes modifications (système de protection, adresse, changement de propriétaire/gardien, ou réalisation de travaux sur site, ect....) devront être dénoncées à la SASU ATC INTERVENTION et pourront entraîner une mise à jour du présent contrat.

La SASU ATC INTERVENTION pourra céder ou sous-traiter à d'autres entreprises qualifiées ses droits et obligations prévus au présent contrat en cas de force majeure (défectuosité technique ou humaine) et ce à titre occasionnel le temps de rétablir le fonctionnement courant. Les prestations d'interventions pourront être assurées par une société d'intervention désignée par la SASU ATC INTERVENTION ou par l'abonné.

Les deux parties s'engagent à ne pas communiquer, sous quelque forme que ce soit, les informations et renseignements recueillis à l'occasion du présent contrat et ce pendant toute la durée de ce contrat.



J'ai lu et j'accepte de me conformer aux formalités contractuelles.

Fait à _____ le _____
L'abonné(e)

Pour la **SASU ATC INTERVENTION**
Par

Formule EXCELLENCE

CONTRAT N°2



3 SITES :
ECOLE PRIMAIRE
CANTINE SCOLAIRE
BUREAU ECOLE

TARIF D'ABONNEMENT

	Montant HT	Montant TVA 20%	Montant TTC
Mensuel	58,48 €	11,70 €	70,18 €
Annuel	701,76 €	140,40 €	842,16 €

Gestion des clés : inclus

TARIF D'INTERVENTION PHYSIQUE



Intervention unitaire

Montant HT	Montant TVA 20%	Montant TTC
65,83 €	13,17 €	79,00 €

Les jours fériés sont majorés à 100%



Forfait annuel de 8 interventions

Alarme intrusion, coupure de courant, absence de test, sauf si l'intervenant constate que l'alarme est générée par une négligence de la personne occupant le site.

Les autres prestations et les interventions après la 8eme seront facturées en sus au tarif unitaire en vigueur.

Montant HT	Montant TVA 20%	Montant TTC
258,53 €	51,47 €	310,00 €

Intervention réalisée par une entreprise externe

GESTION HORAIRE

Gestion Libre

	Arrêt 1	Marche 1	Arrêt 2	Marche 2
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche				
Férié				

Horaire strict

SERVICES SUPPLÉMENTAIRES COMPRIS

Vérification de la remise en service du système.

Formule STANDARD



TARIF D'ABONNEMENT

	Montant HT	Montant TVA 20%	Montant TTC
Mensuel	27,28 €	5,46 €	32,74 €
Annuel	327,40 €	65,48 €	392,88 €



Gestion des clés

	Montant HT	Montant TVA 20%	Montant TTC
Mensuel	4,00 €	0,80 €	4,80 €
Annuel	48,00 €	9,60 €	57,60 €

TARIF D'INTERVENTION PHYSIQUE



Intervention unitaire

Montant HT	Montant TVA 20%	Montant TTC
65,83 €	13,17 €	79,00 €

Les jours fériés sont majorés à 100%



Forfait annuel de 8 interventions

Alarme intrusion, coupure de courant, absence de test, sauf si l'intervenant constate que l'alarme est générée par une négligence de la personne occupant le site.

Les autres prestations et les interventions après la 8eme seront facturées en sus au tarif unitaire en vigueur.

Montant HT	Montant TVA 20%	Montant TTC
258,53 €	51,47 €	310,00 €



Intervention réalisée par une entreprise externe

Formule EXCELLENCE

SITE : ECOLE PRIMAIRE

GESTION HORAIRE

Gestion Libre

	Arrêt 1	Marche 1	Arrêt 2	Marche 2
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche				
Férié				

Horaire strict

Formule EXCELLENCE

SITE : CANTINE SCOLAIRE

GESTION HORAIRE

Gestion Libre

	Arrêt 1	Marche 1	Arrêt 2	Marche 2
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche				
Férié				

Horaire strict

Formule EXCELLENCE

SITE : BUREAU ECOLE

GESTION HORAIRE

Gestion Libre

	Arrêt 1	Marche 1	Arrêt 2	Marche 2
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche				
Férié				

Horaire strict

NOS SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

LES RONDES DE SÉCURITÉ

Les rondes de sécurité consistent à vérifier la sécurisation mécanique des points d'accès d'un site, et d'y réaliser des contrôles visuels par un agent de sécurité.

But : Prévenir les risques (intrusion; agression; incendie et techniques...) en effectuant un passage sur site, soit de manière programmée, soit de manière aléatoire.

Fréquence : _____



36.25€ TTC/ unité

GARDIENNAGE

Le gardiennage est un service effectué par un agent de sécurité consistant à surveiller un site et à en assurer la protection.

But : Sécuriser un site grâce à la présence d'un agent de sécurité sur une période définie.

36.92€ TTC/ heure

SERVICE DEMANDÉ

Intervention d'un agent de sécurité suite à une demande particulière : Mise en marche/arrêt du chauffage; vérification du compteur électrique; fermeture de fenêtres; dépôt de clés....

But : Assurer un service complémentaire afin de centraliser les informations et d'éviter les intermédiaires.

36.25€ TTC/ unité

ÉVÈNEMENTIEL

La mission de l'agent de sécurité évènementiel varie en fonction du type de manifestations à couvrir. Selon les spécificités de l'évènement, l'organisateur définira son rôle (étendues et limites).

Missions : Gérer les situations conflictuelles; contrôle physique des personnes; vérification des bagages; palpation de sécurité; repérer les risques...

Tarif dépendant du cahier des charges

MODALITÉS DE PAIEMENT

PÉRIODICITÉ : FACTURATION ET RÈGLEMENT

Annuelle

Semestrielle

MOYEN DE PAIEMENT:

Prélèvement

Virement

Chèque

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

RUM

Identité du payeur, Titulaire du compte :

Raison sociale _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Coordonnées bancaires – Désignation du compte à débiter

BIC

IBAN

Désignation du créancier :

SASU ATC INTERVENTION

280 Quai des Entreprises

84660 Maubec

N° ICS du créancier :

FR24 ZZZ 88 93 CO

Pour un prélèvement :

RECURRENT

UNIQUE

En désignant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la SASU ATC INTERVENTION à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la SASU ATC INTERVENTION.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre prélèvement autorisé
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

NB: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Fait à _____ Le _____ Signature :

N'oubliez pas de signer et de joindre un RIB comportant les mentions BIC-IBAN.

ÉCOLE PRIMAIRE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LISTE DES PERSONNES AYANT ACCÈS AU SITE TÉLÉSURVEILLÉ

NOM	PRÉNOM	FONCTION	TÉLÉPHONE	MOT DE PASSE

CONTACTS UTILES

Direction	07 43 36 89 69	direction@atc-surveillance.fr
Responsable	04 90 75 75 76	responsable@atc-surveillance.fr
Opérateurs télésurveillance	04 90 71 57 17	operateur@atc-surveillance.fr
Service administratif	04 90 71 57 17	facturation@atc-surveillance.fr
Intervenants	04 90 75 75 80	intervention@atc-surveillance.fr

Installateur du système d'alarme (nom + adresse) :

INFORMATIONS DIVERSES / CONSIGNES PARTICULIÈRES

CONSIGNES A APPLIQUER

ECOLE PRIMAIRE

Veuillez cocher la consigne correspondante

CONSIGNE N°1

APPEL RESPONSABLES UNIQUEMENT

CONSIGNE N°2

**APPEL RESPONSABLES, EN CAS DE
NON RÉPONSE INTERVENTION**

CONSIGNE N°3

INTERVENTION DIRECTE

CONSIGNE N°4

**APPEL RESPONSABLE, ENVOI INTERVENANT
UNIQUEMENT À LA DEMANDE**

COCHER LA CONSIGNE A APPLIQUER

ALARME	N°1	N°2	N°3	N°4
ALARME TYPE D'INTRUSION				
AUTOPROTECTION				
APPEL D'URGENCE				
ALARME TYPE INCENDIE				
COUPURE SECTEUR				
EJECTION DE ZONE				
BATTERIE FAIBLE				
DEFAUT TRANSMISSION				
ABSENCE DE MISE EN MARCHE (formule Excellence)				

CANTINE SCOLAIRE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LISTE DES PERSONNES AYANT ACCÈS AU SITE TÉLÉSURVEILLÉ

NOM	PRÉNOM	FONCTION	TÉLÉPHONE	MOT DE PASSE

CONTACTS UTILES

Direction	07 43 36 89 69	direction@atc-surveillance.fr
Responsable	04 90 75 75 76	responsable@atc-surveillance.fr
Opérateurs télésurveillance	04 90 71 57 17	operateur@atc-surveillance.fr
Service administratif	04 90 71 57 17	facturation@atc-surveillance.fr
Intervenants	04 90 75 75 80	intervention@atc-surveillance.fr

Installateur du système d'alarme (nom + adresse) :

INFORMATIONS DIVERSES / CONSIGNES PARTICULIÈRES

CONSIGNES A APPLIQUER

CANTINE SCOLAIRE

VEUILLEZ COCHER LA CONSIGNE CORRESPONDANTE

CONSIGNE N°1

APPEL RESPONSABLES UNIQUEMENT

CONSIGNE N°2

**APPEL RESPONSABLES, EN CAS DE
NON RÉPONSE INTERVENTION**

CONSIGNE N°3

INTERVENTION DIRECTE

CONSIGNE N°4

**APPEL RESPONSABLE, ENVOI INTERVENANT
UNIQUEMENT À LA DEMANDE**

COCHER LA CONSIGNE A APPLIQUER

ALARME	N°1	N°2	N°3	N°4
ALARME TYPE D'INTRUSION				
AUTOPROTECTION				
APPEL D'URGENCE				
ALARME TYPE INCENDIE				
COUPURE SECTEUR				
EJECTION DE ZONE				
BATTERIE FAIBLE				
DEFAUT TRANSMISSION				
ABSENCE DE MISE EN MARCHE (formule Excellence)				

LISTE DES PERSONNES AYANT ACCÈS AU SITE TÉLÉSURVEILLÉ

NOM	PRÉNOM	FONCTION	TÉLÉPHONE	MOT DE PASSE

CONTACTS UTILES

Direction	07 43 36 89 69	direction@atc surveillance.fr
Responsable	04 90 75 75 76	responsable@atc surveillance.fr
Opérateurs télésurveillance	04 90 71 57 17	operateur@atc surveillance.fr
Service administratif	04 90 71 57 17	facturation@atc surveillance.fr
Intervenants	04 90 75 75 80	intervention@atc surveillance.fr

Installateur du système d'alarme (nom + adresse) :

INFORMATIONS DIVERSES / CONSIGNES PARTICULIÈRES

.....

BUREAU ECOLE

VEUILLEZ COCHER LA CONSIGNE CORRESPONDANTE

CONSIGNE N°1

APPEL RESPONSABLES UNIQUEMENT

CONSIGNE N°2

**APPEL RESPONSABLES, EN CAS DE
NON RÉPONSE INTERVENTION**

CONSIGNE N°3

INTERVENTION DIRECTE

CONSIGNE N°4

**APPEL RESPONSABLE, ENVOI INTERVENANT
UNIQUEMENT À LA DEMANDE**

COCHER LA CONSIGNE A APPLIQUER

ALARME	N°1	N°2	N°3	N°4
ALARME TYPE D'INTRUSION				
AUTOPROTECTION				
APPEL D'URGENCE				
ALARME TYPE INCENDIE				
COUPURE SECTEUR				
EJECTION DE ZONE				
BATTERIE FAIBLE				
DEFAUT TRANSMISSION				
ABSENCE DE MISE EN MARCHE (formule Excellence)				

PROCÉDURES

PROCÉDURE DE DÉPART

L'abonné devra nous signifier son départ ou son absence au-delà de 24h en fonction du contrat de télésurveillance choisi.

PROCÉDURE DE RETOUR

1/ Lorsque vous revenez en votre demeure après une absence signalée, vous devez nous appeler en donnant :

- Votre nom
- Votre mot de passe
- Nous confirmer votre retour

2/ Toute personne autorisée à pénétrer en votre demeure et en votre absence, possédant les moyens de mettre en/hors service le dispositif de protection doit nous appeler et s'identifier selon les consignes établies par ce contrat :

- Son nom
- Sa fonction
- Son mot de passe
- Et devra nous recontacter à son départ

3/ En cas d'erreur de manipulation, la personne concernée devra impérativement nous contacter, s'identifier et confirmer son erreur. (*Valable pour les deux contrats*)

Le respect de ces consignes garantit l'efficacité de nos services.

ATTESTATION DE REMISE DE CLÉ

PRISE EN CHARGE DES MOYENS D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ DE L'ABONNÉ

Par cette attestation, la SASU ATC INTERVENTION certifie avoir reçu de l'abonnée les moyens d'accès suivants :

OBJET	QUANTITÉ
Clé(s)	
Télécommande(s) portail	
Télécommande(s) alarme	
Clé(s) d'alarme	
Badge(s)	
Autre :	

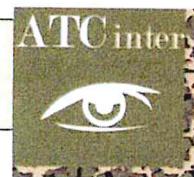
- L'abonné s'engage à prévenir la SASU ATC INTERVENTION de tous changements de moyens d'accès.
- L'abonné est tenu de fournir tous ces moyens d'accès fonctionnels à la SASU ATC INTERVENTION pour permettre d'effectuer au mieux sa mission.

Remarques

Nous sommes dépositaires de vos clés et quand cela est possible (dans le cadre de nos activités d'intervention) cela permet aux entreprises et autres personnes habilitées de pouvoir en disposer.

Les clés empruntées doivent être impérativement rapportées auprès de nos services.

Le preneur de clés doit s'assurer, en partant du site, que celui-ci soit bien remis sous protection et que tous les accès soient fermés afin de garantir le bon fonctionnement de notre activité.

ANNEXE AU CONTRAT DE TELESURVEILLANCE – FORMULE EXCELLENCE**LISTE DES SITES TELESURVEILLES**

NOM	ADRESSE
ECOLE PRIMAIRE	
CANTINE SCOLAIRE	
BUREAU ECOLE	

Date et signature client

Signature ATC INTERVENTION

S.A.S U. au capital de : 20.000 € - Siret : 913 725 438 00026 – NAF : 8010Z

Autorisation administrative AUT-084-2123-10-16-20240827131 du 16 octobre 2024 délivrée par le CNAPS.

Art L. 612-14 . L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient